



Direction G n rales
des Services

Conseil Municipal

S ance du 31 mars 2022

Compte rendu

Apr s avoir d clar  ouverte la s ance ordinaire du Conseil Municipal   19H35, Monsieur le Maire, pr sident de la s ance, a fait l'appel nominal des conseillers et a constat  que le quorum  tait atteint.

Etaient pr sents : Serge MACUDZINSKI, Jean Michel ROBERT, Brigitte SVITEK, Pierre BEGHIN, Latifa HASNI, Michel ROGER, Daniel DERNIAME, Annick LEFEZ, Jackie CHERFILS, Olivier MASSY, G rard KOTUSIK, Chahinumsse AZOUZA, Sylvie FERRETE LOPES, William MAYEUX, Caroline BREBANT, Fr d ric DO CABO, Guillaume LEBOURGEOIS, Emilie DORR.

Excus s avec mandat : Rosine GRANDIN qui donne mandat   Annick LEFEZ, Marie Christine FOULET qui donne mandat   G rard KOTUSIK, C line DERACHE qui donne mandat   Serge MACUDZINSKI, Florian CHABOD qui donne mandat   Jackie CHERFILS

A  t  d sign  comme secr taire de s ance, M. Guillaume LEBOURGEOIS, qui l'a accept .

↳ Introduction de M. le Maire

Monsieur le Maire fait part de la d mission de Mme Berger en tant que conseill re municipale, pour des raisons personnelles, et fait la lecture de la lettre adress e. Comme les textes le pr voient, c'est le suivant sur de la liste « Renouveau » qui prend la place. Le suivant sur la liste est M. FERREIRA Ez quiel, qui vient juste de donner sa r ponse favorable, ce jour. Il prendra place parmi nous, pour la prochaine s ance.

M. le Maire met   l'honneur les services municipaux pour certaines actions men es r cemment ou travaux r alis s en r gie ; par exemple les locaux qui viennent d' tre termin s par le secteur b timent pour le service urbanisme, le succ s du printemps des po tes, la remise au propre du jardin de la tranch e avec deux agents du service environnement, le succ s de Saint Maximin vari t s pour une premi re, les spectacles  taient de grande qualit  ; ne pas oublier les temps forts pour la propret  de la commune, le service communication avec un direct sur le th me de la culture, l'accueil de nombreux stagiaires dans diff rents services, le travail fourni pour l' laboration du budget pr visionnel, qui n'est pas un sujet facile.

Il rappelle les nombreux mouvements dans le personnel, ces derniers temps.

Il rappelle la situation dans le monde, en UKRAINE, mais aussi, dans d'autres pays, qui subissent des bombardements.

Monsieur le Maire fait le tour de l'actualité communale depuis la dernière séance du Conseil Municipal du 3 mars dernier.

Le Suivi des décisions de la séance du 3 mars 2022 a été remis dans le dossier adressé aux membres du Conseil Municipal.

- Marché local :

Nous sommes prêts pour la mise en œuvre, le lancement aura lieu le 22 avril prochain, sur la place d'Octobre entre 16 et 20H. Une navette sera mise à disposition pour la population qui le souhaitera, aux arrêts habituels du circuit bus. Des bons de solidarité d'un montant de 5 €, seront à retirer sur le marché. Une communication sera distribuée dans les prochains jours.

- Désignation d'un élu-ue au conseil d'administration de l'association de la sauvegarde de l'église :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne pour faire partie de l'assemblée Générale de l'association de la sauvegarde de l'église, M. William MAYEUX

- Désignation d'un élu-ue référent défense incendie à l'ACSO :

L'Agglomération Creil Sud Oise, demande la désignation d'un représentant de la ville en tant que « référent incendie », le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. Frédéric DO CABO, comme référent.

- Modification des représentants de la minorité du Conseil Municipal à la Commission d'Appel d'Offres :

Suite à la démission de Mme BERGER, qui était membre titulaire de la Commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal à l'unanimité, désigne M. Frédéric DO CABO en tant que membre titulaire et M. Guillaume LEBOURGEOIS, en tant que membre suppléant.

- Motion à adresser au gouvernement sur le soutien aux bailleurs sociaux dans le cadre de l'augmentation des prix des énergies (gaz et électricité)

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la motion à adresser au gouvernement pour soutenir les bailleurs sociaux pour cadrer l'augmentation des charges des locataires, dans le cadre des prix des énergies.

↪ Avis et décisions

➤ Administration générale, finances, personnel

- Budget communal 2021

○ Compte administratif 2021 :

M. le Maire sort de la salle et la présidence est donnée au conseiller municipal le plus âgé, **M. Pierre BEGHIN**.

La parole est donnée à **M. ROBERT**, adjoint au maire chargé des finances, qui présente le compte administratif 2021, il précise que les résultats sur l'année 2021 sont positifs sur les deux sections : en investissement et en fonctionnement. Le compte administratif 2020 fait apparaître :

- ✓ Un excédent de fonctionnement de 1.297.269,76 €
- ✓ Un excédent d'investissement de : 1.248.818,10 €.

M. BEGHIN, président de la séance, met au vote le compte administratif pour l'année 2021 du budget communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et sans la présence ni le vote de M. le Maire, approuve, le compte administratif du budget communal pour l'année 2021.

M. le Maire, entre à nouveau dans la salle et reprend la présidence de la séance. Il remercie le Conseil Municipal, pour la confiance accordée.

- Compte de gestion année 2021

Il est présenté par **M. ROBERT**, il s'agit du compte du receveur municipal, qui est la réplique du compte administratif.

M. le Maire met au vote le compte de gestion du receveur municipal. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion pour l'année 2021.

- Affectation des résultats :

La présentation est faite par **M. ROBERT**, compte tenu des résultats 2021 et des résultats des années précédentes, du besoin de financement pour la section investissement,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 (investissement) soit la somme de 1.297.269,76 € afin de couvrir les besoins de financement de la section investissement qui est de 29.169,91 €, la différence d'un montant de 1.268.099,85 € sera utilisée pour les nouveaux projets.
- Vote des taux de fiscalité :

M.ROBERT rappelle que le taux de la taxe d'habitation est supprimé sur notre état de recettes et la taxe elle-même sera totalement supprimée, pour les résidences principales en 2023, et compensée par des allocations compensatrices. Concernant le taux pour la taxe foncière bâti, lors du débat d'orientation budgétaire, il avait été convenu de ne pas faire progresser les taux de la fiscalité locale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme que les taux des taxes (foncier bâti et non bâti) sont maintenus pour le budget primitif 2022. Pour rappel, pour la taxe du foncier bâti, le taux s'élève à 45,45% (dont 20,91% pour la ville la différence pour le département) et pour le taux du foncier non bâti, 99,64%.

- Présentation du budget prévisionnel 2022 pour le budget communal principal

Une présentation orale et sur dossier est faite par **M. ROBERT**, des éléments du budget primitif proposés pour l'année 2022.

Au vu des excédents de l'année 2021 et de l'affectation des résultats votée le budget prévisionnel 2022, s'équilibre en dépenses et recettes à **12.783.832 €** soit sur la section fonctionnement à **8.280.049 €** (soit - 0,57% par rapport à 2021) et à **4.503.783 €** pour la section d'investissement (soit + 7,37% par rapport à 2021)

Le budget prévisionnel présenté tient compte des orientations fortes du débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu en décembre dernier.

Ce budget primitif tient compte d'une progression des ressources qui devient de plus en plus limitée ; d'une prudence mise dans le produit attendu des services (participation des familles) compte tenu des effets de la crise ; d'une non augmentation des tarifs communaux et la non augmentation des taux de la taxe foncière bâti.

Sur les dépenses, pour faire suite au débat d'orientation budgétaire, nous allons créer les conditions financières à la réalisation de nos projets d'investissement en maintenant un autofinancement de bon niveau, de prévoir des crédits en hausse pour faire face au coûts des énergies, de contenir la masse salariale, sans remettre en cause les services publics nécessaires à la population et continuer à traduire notre solidarité par l'augmentation de la subvention au CCAS et maintenir nos aides aux associations. Nous poursuivrons notre politique d'aménagement et de maintenance du patrimoine voirie et bâtiment et lancerons les études nous permettant de préparer des plans pluriannuels sur l'éclairage public, et les énergies renouvelables. Mais il est rappelé que les marges de manœuvre sont de plus en plus restreintes, d'une part par la stagnation des recettes et notre entière dépendance aux réformes de l'Etat.

Après cette présentation, un débat a lieu.

Le budget primitif est mis au vote. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2022 avec l'équilibre présenté.

- Budget annexe du lotissement Robespierre

o Compte administratif 2021

Sans la présence de **M. le Maire**, et sous la présidence de **M. BEGHIN**, conseiller municipal le plus âgé, et après une présentation par **M. ROBERT** du compte administratif du budget annexe du lotissement Robespierre, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif de ce budget annexe.

o Compte de gestion 2021

M. le Maire reprend la présidence de la séance du Conseil et après une présentation du compte du receveur municipal, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion pour l'année 2021.

- Affectation des résultats :

Après une présentation par **M. ROBERT**, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'affectation d'une dépense de 57.520,81 € en section d'investissement et une recette de 20.825,33 € en section de fonctionnement.

- Budget annexe primitif 2022 du lotissement Robespierre

Après une présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif de ce budget annexe lotissement Robespierre.

- Convention avec l'association Elan CES :

Chaque année, la commune signe une convention de partenariat avec l'association Elan CES dont la mission est la mise en place de chantier d'insertion, en lien avec le patrimoine de l'OPAC ou les parties publiques qui entourent les bâtiments.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le partenariat avec l'association pour une intervention à hauteur de 720 heures, pour un montant de 9316 € et autorise M. le Maire à signer la convention.

- Convention de partenariat avec le théâtre de la Faïencerie :

M. BEGHIN, adjoint au maire, chargé des affaires culturelles et sportives, rappelle qu'une première rencontre a eu lieu avec les représentants de la Faïencerie, pour convenir d'un partenariat. Maintenant tout est prêt pour la convention pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention qui sera rétroactive au 1^{er} janvier 2022 et gère les engagements de la commune et de la Faïencerie et autorise M. le Maire à signer la convention. Seront les représentants de la ville au conseil d'administration, M. BEGHIN, en tant que membre titulaire et Mme AZOUZA en tant que membre suppléant. Une communication sera faite auprès de la population de Saint Maximin concernant les tarifs préférentiels dont elle bénéficiera pour tous les spectacles et séances de cinéma organisées à la Faïencerie.

- Dépose d'une demande de fonds de concours à l'ACSO sur le projet de travaux de réfection du bâtiment de la crèche :

Dans le cadre de la création en 2021, au sein de l'ACSO d'un fonds d'aide aux communes de moins de 5000 habitants, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de déposer une demande pour une aide au titre du fonds de concours, pour les travaux de réfection de la crèche et le mobilier et matériel en lien avec cette réfection.

- Travaux et urbanisme

- Révision du périmètre de la parcelle de M. et Mme Calbour

Dans le cadre de la création du lotissement Robespierre, lors de l'intervention du géomètre, les services des réseaux (gaz et eau potable) ont été par erreur intégrés à la parcelle concernée. Il est donc nécessaire de revoir la limite de la parcelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le rachat de 18m² sur la parcelle afin que les réseaux soient bien intégrés sur le domaine public.

❖ Enfance/jeunesse

- Convention avec l'association Concordia pour un chantier International cet été :

Après une présentation par **Mme AZOUZA**, conseillère déléguée à la jeunesse, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention à signer avec l'association Concordia pour l'organisation d'un chantier international, pour un montant de 4820 € et autorise M. le Maire à signer.

- Programme pour la journée découverte du parc Dorneau :

Après une présentation par **M. DERNIAME**, conseiller municipal délégué à l'enfance, le Conseil Municipal donne un avis favorable sur ce programme, mais il serait préférable de ne pas prévoir de mascottes qui peuvent faire peur aux enfants, mais partir plutôt sur des costumes de pirate, ou princesse.

- Séjour jeune avril du 19 au 23 avril :

Mme AZOUZA, fait une présentation du séjour pour jeunes prévu pendant les vacances scolaires, entre le 19 et 23 avril. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la programmation et la grille de la tarification pour les familles, fixée selon le reste à vivre.

❖ Social

- Goûter des seniors du mois de mai :

M. le Maire, présente le goûter des seniors qui aura lieu le 25 mai prochain, avec visite de l'abbaye de Saint Leu d'Esserent et goûter à la base de Saint Leu. Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour cette programmation.

- Modification du forfait « énergie » sur le calcul du reste à vivre

M. ROBERT, fait la présentation de la modification du forfait « énergie » dans le calcul du reste à vivre. En effet, le forfait n'a pas été augmenté depuis 2016 et compte tenu de la flambée du coût de l'énergie, il semble nécessaire de le revoir à la hausse.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que dans le calcul du « reste à vivre » le forfait « énergie » soit multiplié par deux dès 2022, et sera ensuite indexé sur le taux d'inflation pour l'année suivante.

↳ Questions diverses et informations

M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de proposition d'échanges avec nos villes jumelles : avec Figueiro Dos Vinhos, accueil de 10 seniors au mois de juin, avec deux accompagnateurs et 10 seniors de Saint Maximin qui seraient accueillis, lors de la fête de la Saint Jean à Figueiro Dos Vinhos. Le Conseil Municipal, à la majorité (une abstention) donne un avis favorable pour la construction du projet.

D'autre part, pourrait être également organisé l'accueil de jeunes de nos deux villes jumelles, Perkàta et Figueiro, du 7 au 13 juillet, à Saint Maximin. Le Conseil Municipal donne un avis favorable, à l'unanimité, pour ce projet.

- Aide, par le biais du Secours Populaire, pour les familles touchées par la guerre en Ukraine

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, décide le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000 €, dans le cadre du plan d'urgence pour l'Ukraine.

- Principe de cession de parcelle à une riveraine rue du four à chaux :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable de principe pour une cession de parcelle à une riveraine rue du Four à Chaux, afin que celle-ci puisse avoir un accès derrière son terrain. La valeur du terrain doit être estimée, et le Conseil Municipal, confirmera à une prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 23 heures.